



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 2 novembre 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1166292002

Exercer la première option de prolongation d'une année et autoriser une dépense additionnelle de 473 970,70 \$ pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical dans le cadre des 3 contrats accordés à Ascenseurs Innovatec inc. (2 lots) et Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) limitée (1 lot) (CE13 1802 & CG13 0473), majorant ainsi le montant total de 1 114 888,40 \$ à 1 535 603,27 \$ (2 lots) ainsi que le montant total de 147 722,46 \$ à 200 978,28 \$ (1 lot), taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1166292001

Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 13-13028 à la firme « Les produits énergétiques GAL inc. » pour le service d'entretien de génératrices dans divers bâtiments de la Ville - Dépense totale de 86 518,69 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques - 1160149004

Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 26 mois à Nurun inc. pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal - Somme maximale de 588 718,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15508 (8 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.004 Entente

CE Service de la culture - 1163673001

Approuver l'entente de publication et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal inc. pour la publication intitulée provisoirement « Scandale! », produite par le Centre d'histoire de Montréal

20.005 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1167307004

Accorder un soutien financier de 1 300 \$ à titre exceptionnel au Collège Ahuntsic pour l'organisation d'un événement, dans le cadre de la 2e date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.007 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1161179014

Accorder une contribution financière non récurrente de 29 250 \$ à la SDC Quartier du Canal afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

20.008 Entente

CE Service de la culture, Direction des bibliothèques - 1165043001

(AJOUT) Approuver l'entente à intervenir entre Sun Life du Canada et la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life pour une période de 2 ans à compter du lancement du Programme auprès du public - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 108 860 \$ à cette fin

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843010

Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 1er au 4 juin 2016, à Genève et à Nice (Europe), afin de rencontrer des dirigeants membres de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) - Montant : 3 658,51 \$

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843015

Ratifier la dépense relative au déplacement, du 27 septembre au 1er octobre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Beyrouth (Liban), dans le cadre du Congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) - Montant : 2 839,43 \$

30.004 Administration - Nomination de membres

CE Service des finances, Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1163720003

Nommer ou remplacer des représentants au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) et à son Comité des placements

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.005 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Ahuntsic-Cartierville, Direction performance greffe et services administratifs - 1161082011

Modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de soutiens financiers totalisant 16 901 \$, provenant de La Concertation Ahuntsic en petite enfance (CAPE) dans le cadre du programme « Je lis, tu lis »

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1161179013

Autoriser un virement budgétaire de 3 100 000 \$ en 2016, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service du développement économique pour le programme de subvention relatif aux bâtiments industriels PR@M-Industrie

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

30.007 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG Commission des services électriques, Bureau du Président de la commission - 1150025003

Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (entre le boulevard Décarie et la limite de Westmount)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	6

CE : 12.001
2016/11/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2016/11/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2016/11/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2016/11/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166292002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année pour trois (3) contrats (3 lots) accordés suite à l'appel d'offres public # 13-10324 aux firmes « Ascenseurs Innovatec inc. » (2 lots) et « Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) limitée » (1 lot) pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical - Dépenses totale de 473 970,70 \$ taxes incluses.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de prolonger les contrats octroyés, aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles, les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots) pour la période débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2017, pour un montant de 188 908.61 \$ (taxes incluses);

Firme Article Montant (taxes incluses)

Ascenseur Innovatec Inc. lot 2 - Ouest 135 652.79 \$

Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée lot 5 - SPVM 53 255.82 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 36.87 % par l'agglomération pour un montant de 69 661.65 \$, (taxes incluses).

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de prolonger le contrat octroyé, à la firme ci-après désignée, le service d'entretien d'équipements de transport vertical (1 lot) pour la période débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2017;

Firme Article Montant (taxes incluses)

Ascenseur Innovatec Inc. lot 1 - Est 285 062.08 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 22.91 % par l'agglomération pour un montant de 65 322.43 \$ (taxes incluses).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-05 10:12

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166292002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année pour trois (3) contrats (3 lots) accordés suite à l'appel d'offres public # 13-10324 aux firmes « Ascenseurs Innovatec inc. » (2 lots) et « Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) limitée » (1 lot) pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical - Dépenses totale de 473 970,70 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les trois (3) contrats d'entretien des équipements de transport vertical sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 et prendront fin le 31 décembre 2016. Le présent dossier vise à exercer la première de deux options de prolongation d'une année, inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien préventif des équipements de transport vertical, soit pour 20 immeubles de l'agglomération, 35 d'arrondissements et 20 des services centraux. Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien des équipements de transport vertical est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'exploitation immobilière, entretien et énergie.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2013. Les bâtiments étaient regroupés en trois (3) lots.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1802 - 11 décembre 2013 - Accorder 3 contrats à Ascenseur Innovatec Inc. et à Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (3 lots), pour une période de 36 mois - Dépense totale de 1 262 610.85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13024 - (3 soumissionnaires).

CG13 0473 - 19 décembre 2013 - Accorder un contrat à Ascenseur Innovatec inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (1 lot), pour une période de 36 mois - Dépense totale de 764 946,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13024 (3 soumissions), Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2013 par sa résolution CE13 1802.

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des

immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des Programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle. (Article 85 de la Charte)

DESCRIPTION

Ces contrats consistent à faire l'entretien préventif requis sur les équipements de transport vertical décrits aux documents d'appel d'offres, soit pour 20 immeubles de l'agglomération, 35 d'arrondissements et 20 des services centraux afin de respecter la norme CAN/CSA B44-07 « Code de sécurité sur les ascenseurs, les monte-charges et les escaliers mécaniques ». Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Ces contrats étant en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, ceux-ci sont rodés et le service rendu est satisfaisant. Les exigences spécifiées répondent à la norme B-44-07 qui encadre l'entretien pour ce type d'équipement, celles-ci ont été entièrement respectées tout au long des contrats. Ces contrats comportent une indexation annuelle liée au salaire de la main d'œuvre qui est régie par décret gouvernemental. La main d'œuvre représentant la majeure partie des coûts, l'indexation cumulative pour la durée du contrat jusqu'à présent est de 4,5 %. La Direction de l'exploitation immobilière, entretien et énergie juge approprié de recourir à la première de deux options de prolongation d'une année du contrat en cours."

La prolongation de ces contrats permettra d'assurer la poursuite des entretiens préventifs pour l'année 2017 au coût total de 473 970,70 \$, taxes incluses, suite à une indexation projetée des coûts de 2,5 %. Cette indexation des prix est prévue au devis et sera calculée, à la date anniversaire au 1^{er} janvier 2017, au taux du décret relatif à l'industrie de la construction pour la région de Montréal pour le métier de mécaniciens d'ascenseur - compagnon.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats ne font pas partis de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats de service autres que professionnels n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elles n'ont pas eu à obtenir une telle attestation pour de quelconques autres contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense des contrats à octroyer, calculée avec taxes, totalise la somme de 473 970,70 \$.

Cette dépense a été priorisée dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2017.

Selon le fichier « 13-13024 Répartition dépenses - Fournisseurs » en pièce jointe au dossier décisionnel, les dépenses sont décrites selon le Lot approprié à chacun des fournisseurs de service.

Selon le fichier « 13-13024 Répartition dépenses - Central-Agglo-Arr » en pièce jointe au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'Agglomération a été établie à 34,06 %.

Selon le fichier « 13-13024 Répartition dépenses - Imputation » en pièce jointe au dossier décisionnel, la répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de contribuer aux efforts de la Ville, les adjudicataires devront mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit d'équipements de transport vertical ayant toujours été entretenus par l'entreprise privée et encadrée par le personnel de la Direction de l'exploitation immobilière, entretien et énergie.

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer ces contrats d'entretien préventif compromettrait la sécurité des utilisateurs, la pérennité des équipements, contreviendrait par le fait même au Code de sécurité sur les ascenseurs, les monte-charges et les escaliers mécaniques et en conséquence une obligation de cesser l'opération de tous les équipements de transport vertical.

Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les équipements dans un état fonctionnel et sécuritaire. Nous ne pouvons évaluer les coûts engendrés de ces contrats de gré à gré, les travaux n'étant pas régis par un contrat global.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du contrat : décembre 2016

- Début de la prolongation : 1^{er} janvier 2017
- Fin de la prolongation : 31 décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain METHOT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-29

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière_ entretien
et réparation

Approuvé le : 2016-09-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-26



Dossier # : 1166292001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 13-13028 à la firme « Les produits énergétiques GAL Inc. » pour le service d'entretien de génératrices dans divers bâtiments de la Ville - Dépense totale de 86 518,69 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de prolonger le contrat octroyé à la firme « Les produits énergétiques GAL Inc. » pour le service d'entretien de génératrices d'urgence pour la période débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2017, pour la somme maximale de 86 518,69 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 77,14 % par l'agglomération pour un montant maximal de 66 742,99 \$, taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2016-09-27 14:11

Signataire :

Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166292001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 13-13028 à la firme « Les produits énergétiques GAL Inc. » pour le service d'entretien de génératrices dans divers bâtiments de la Ville - Dépense totale de 86 518,69 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat d'entretien des génératrices est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 et prendra fin le 31 décembre 2016. Le présent dossier vise à exercer la première de deux options de prolongation d'une année, inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien préventif des génératrices, soit pour vingt-trois (23) immeubles de l'agglomération, six (6) d'arrondissements et deux (2) des services centraux.

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien des génératrices est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'exploitation immobilière, entretien et énergie.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2013. Les bâtiments étaient regroupés en un seul lot.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1836 - 18 décembre 2013 - D'accorder à « Les produits énergétiques GAL inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien de génératrices dans divers

bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois débutant le 1^{er} janvier 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 229 806,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13028 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur.

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des Programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle. (Article 85 de la Charte).

DESCRIPTION

Ce contrat consiste à faire l'entretien préventif requis sur les génératrices d'urgence décrites aux documents d'appel d'offres pour vingt-trois (23) immeubles de l'agglomération, six (6) d'arrondissements et deux (2) des services centraux afin de respecter la norme CAN/CSA-C282-05 - « Alimentation électrique de secours des bâtiments ».

Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Ce contrat étant en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, celui-ci est rodé et le service rendu est satisfaisant. Les exigences spécifiées répondent aux normes d'entretien pour ce type d'équipement, celles-ci ont été entièrement respectées tout au long du contrat. Ce contrat ne comportant aucune indexation pour toute sa durée ainsi que pour sa prolongation. Compte tenu que l'inflation durant cette même période a été de 5,3 % (IPC des trois dernières années), la Direction de l'exploitation immobilière, entretien et énergie juge approprié de recourir à la première de deux options de prolongation d'une année du contrat en cours.

La prolongation de celui-ci permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour l'année 2017 au coût total maximal de 86 518,69 \$, taxes incluses.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat de service autre que professionnel n'avait pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elle n'a pas eu à obtenir une telle attestation pour de quelconques autres contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale du contrat à octroyer, calculée avec taxes, totalise la somme de 86 518,69 \$.

Cette dépense a été priorisée dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2017.

Selon le fichier « 13-13028 Répartition dépenses - Central-Agglo-Arr » en pièce jointe au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'Agglomération a été établi à 77,14 %.

Selon le fichier « 13-13028 Répartition dépenses - Imputation » en pièce jointe au dossier décisionnel, la répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de contribuer aux efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit de bâtiments importants possédant des génératrices d'urgence.

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat contreviendrait à la réglementation en vigueur et compromettrait la sécurité dans les bâtiments pour ses occupants, tout en affectant la pérennité des équipements ainsi que la

poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les équipements dans un état fonctionnel. Nous ne pouvons évaluer les coûts engendrés de ces contrats de gré à gré, les travaux n'étant pas régis par un contrat global.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du contrat : décembre 2016

- Début de la prolongation : 1^{er} janvier 2017
- Fin de la prolongation : 31 décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain METHOT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

Le : 2016-08-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière_ entretien
et réparation

Approuvé le : 2016-09-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-09-26



Dossier # : 1160149004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 26 mois à Nurun inc. pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 588 718,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15508 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Nurun inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une période de 26 mois, pour une somme maximale de 588 718,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15508, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51.2% par l'agglomération, pour un montant de 301 423,62 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-23 12:40

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160149004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 26 mois à Nurun inc. pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 588 718,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15508 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du virage vers la ville intelligente et numérique, la Ville de Montréal (Ville) a établi comme objectif de concevoir une stratégie d'évolution de sa présence numérique. Cette stratégie se décline principalement en trois volets:

- Proposer une expérience-citoyenne homogène et simplifiée (définie par une offre claire qui priorise les informations les plus recherchées);
- Développer des services en ligne efficaces et attrayants tout en valorisant l'identité de la Ville;
- Intégrer et optimiser l'utilisation des médias sociaux pour augmenter le dialogue avec le citoyen, améliorer la personnalisation de la relation citoyenne et stimuler la démocratie participative.

Sous la gouverne du Service des communications, la Ville a entrepris de revoir l'ensemble de sa stratégie de présence numérique pour les sites Web, les services numériques, le dossier citoyen intégré, les applications mobiles et les médias sociaux. Cette approche concertée a été réalisée avec la participation du Service des TI, du Bureau de l'expérience client (BXC), du Bureau de la Ville intelligente et numérique (BVIN) et du Service de la concertation des arrondissements (SCA).

À cet effet, une feuille de route a été établie en 2016 pour réaliser la stratégie de présence en ligne qui se décline en trois volets:

1. L'approvisionnement TI en service professionnels, la stratégie et la gouvernance numérique pour obtenir les ressources nécessaires afin de réaliser la stratégie de présence numérique;

2. La mise en place des plateformes numériques dont notamment le site d'implication et de la consultation citoyenne, et les autres sites ou applications mobiles;
3. Le déploiement des services numériques incluant entre autres, la refonte du 311, le paiement en ligne, la démocratie participative et les services intégrés.

Le présent mandat, qui s'intègre dans le 1er volet, consiste à définir la stratégie de marque numérique de la Ville ainsi que les stratégies d'expérience utilisateur (UX) et de design de l'interface (UI) pour l'ensemble de l'écosystème numérique de la Ville. La Ville proposera une expérience harmonisée et simplifiée reposant sur une offre de services numériques et orientée-client pour les plateformes numériques.

Au centre de cette stratégie, on retrouve les services intégrés appuyés sur un dossier citoyen intégré et qui incluent:

- Le concept du dossier citoyen qui permet d'assurer une gestion efficace des interactions et des besoins;
- Le dossier citoyen en ligne qui correspond à un espace personnalisé permettant aux citoyens d'accéder à des services ainsi qu'à de l'information qui les concernent personnellement, sur les différentes plateformes numériques (sous forme de "mon dossier").

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public n° 16-15508, en date du 8 août 2016. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 5 semaines a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions.

Au total, six (6) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	24 août 2016	Report de date
2	31 août 2016	Publication de la nouvelle politique de gestion contractuelle
3	31 août 2016	Réponse à des questions adressées par des soumissionnaires
4	2 septembre 2016	Report de date
5	6 septembre 2016	Remplacement d'une clause au devis technique
6	7 septembre 2016	Report de date

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 12 septembre 2016. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture.

La Ville a reçu neuf (9) offres. Huit (8) soumissions ont été déclarées conformes tant administrativement que techniquement.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Nurun inc., pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 588 718,00 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1767 - 30 septembre 2015 - Accorder à Conseils Atélya inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'élaboration d'une stratégie d'évolution de la présence numérique de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 130 519,62 \$, taxes incluses (incluant un montant réservé de 21 753,27\$, taxes incluses, pour d'éventuelles dépenses auxiliaires à être autorisées par le directeur), conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14654.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal cherche une entreprise qui sera à même de fournir des services en stratégie de marque et de contenu, de proposer une approche pour l'expérience utilisateur dans l'ensemble de l'écosystème de la Ville ainsi que de proposer de nouvelles interfaces utilisateur et un nouveau design des plateformes de la présence numérique de la Ville. Une grande partie du travail portera sur la refonte du site web de la Ville puisqu'il s'agit d'un élément majeur de son écosystème numérique. Toutefois, bien que le site Web constitue un élément majeur de la réflexion, le mandat englobe notamment les applications mobiles, le projet de services intégrés (dossier client intégré) et une plateforme promotionnelle. Plus spécifiquement, les mandats principaux attendus sont:

- La création de l'image de marque numérique;
- La définition de 20 parcours utilisateur;
- L'architecture d'information et l'expérience utilisateur;
- Le design du visuel des services numériques;
- La stratégie de contenu :
 1. Élaboration d'une charte éditoriale;
 2. Élaboration d'une grille d'analyse des contenus qui permettra de déterminer de quelles façons différents types de contenus seront traités à la Ville.

JUSTIFICATION

La présence numérique de la Ville vise un rehaussement de l'expérience citoyen ainsi qu'une amélioration de l'offre de services. Ce projet vise donc à simplifier la vie des citoyens en offrant une expérience client inclusive, intuitive et distinctive. La refonte de sa présence numérique constitue pour la Ville un projet majeur dont la réalisation lui permettra de se positionner comme un modèle de ville intelligente et numérique.

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de vingt-six (26) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, neuf (9) d'entre eux ont déposé une soumission, soit un taux de réponse de 34,6%.

Parmi les firmes n'ayant pas déposé de proposition, les raisons de désistement suivantes ont été invoquées :

- 4 firmes déclarent ne pas posséder toute l'expertise requise;
- 2 firmes déclarent ne pas avoir suffisamment de ressources;
- 3 firmes déclarent avoir un échéancier trop serré compte tenu du carnet de commande;
- 1 firme déclare ne pas pouvoir répondre à l'appel d'offres en français.

Il est à noter qu'une des firmes ayant déposé une proposition a acquis 2 fois les documents d'appel d'offres.

Sur les neuf (9) soumissions reçues, huit (8) soumissions ont été déclarées conformes d'un point de vue administratif.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation standard de la Direction du Service de l'approvisionnement et seulement trois (3) firmes ont obtenu une note au delà du seuil minimal requis .

Les trois firmes qualifiées sont les suivantes:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Nurun inc.	81,0	2,23	588 718,00 \$		588 718,00 \$
Labarre Gauthier inc.	75,6	1,98	634 662,00\$		634 662,00 \$
Valtech Canada inc.	77,8	1,76	724 480,47 \$		724 480,47 \$
Dernière estimation réalisée					647 309,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(58 591,25 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(9,0%)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					45 944,00 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					7,8%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 588 718,00 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2016-2018 du Service des TI au projet 70150 - Remplacement du portail Web de la Ville.

Le montant maximal de 537 578,00 \$, net de taxes, sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-049 et d'agglomération RCG 15-050.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera assumée à 48.8% par la ville centre et 51.2% par l'agglomération. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les stratégies proposées par l'adjudicataire devront tenir compte des standards sur l'accessibilité du Web, tels que définis par le Gouvernement du Québec, et qui s'intègre au 2e défi de développement durable pour Montréal (Montréal équitable) visant à améliorer l'accès aux services et aux infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'innovation, la créativité et l'intégration de grandes tendances actuelles en matière numérique et de la Ville intelligente seront au cœur de l'élaboration de ce mandat. Celui-ci permettra à la Ville de Montréal:

- D'offrir une image intégrée et forte de la Ville de Montréal;
- D'offrir un environnement numérique convivial et ergonomique, permettant au citoyen de bénéficier d'une expérience intuitive, agréable et facile, respectant les normes d'accessibilité universelle;
- De développer nos services en ligne en rendant notre offre très facilement accessible, efficace et attrayante;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plateformes;
- D'augmenter l'interaction et le dialogue avec les citoyens, les partenaires et les entreprises;
- De personnaliser la relation avec les citoyens et de favoriser la démocratie participative;
- De faciliter la diffusion des messages institutionnels;
- De déployer des actions promotionnelles ciblées auprès des différents publics.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation du dossier par le Comité exécutif : le 2 novembre 2016;

- L'approbation du dossier par le Conseil municipal : le 21 novembre 2016;
- L'approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 24 novembre 2016;
- La rencontre de départ avec le fournisseur : fin novembre - début décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications
Serge LECLERC, Service des communications
Stéphane G GOYETTE, Direction générale
Diane DE COURCY, Direction générale

Lecture :

Stéphane G GOYETTE, 11 octobre 2016
Serge LECLERC, 5 octobre 2016
Louis BEAUCHAMP, 5 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain S HÉBERT
Conseiller en systèmes de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-29

Martin LEFEBVRE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard GRENIER
Directeur

Approuvé le : 2016-10-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Approuvé le : 2016-10-21



Dossier # : 1163673001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de publication et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal inc. pour la publication intitulée provisoirement « Scandale! », produite par le Centre d'histoire de Montréal et autoriser Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture, à signer la dite entente au nom de la Ville.

Il est recommandé :

1. d'approuver l'entente de publication et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal inc. pour la publication intitulée provisoirement « Scandale ! », produite par le Centre d'histoire de Montréal;
2. d'autoriser Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture, à signer la dite entente au nom de la Ville.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-17 14:16

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163673001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de publication et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal inc. pour la publication intitulée provisoirement « Scandale! », produite par le Centre d'histoire de Montréal et autoriser Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture, à signer la dite entente au nom de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre d'histoire de Montréal publiera un ouvrage sous le titre de Scandale! qui reprendra certains contenus de l'exposition populaire du même nom présentée à son musée, et évoquant le contexte des années 1940 et 1950 à Montréal, en particulier dans le quartier connu sous le nom de Red Light. Le projet d'entente porte sur les modalités de l'édition et de la commercialisation de la publication. Il fait suite à un premier projet de publication avec le même éditeur, de l'ouvrage *Quartiers disparus*, d'après l'exposition du même nom, Cette publication a été un grand succès de librairie et médiatique et a généré un revenu de 9 163.42 \$ (taxes incluses) en redevances sur les ventes réalisées durant la période d'octobre 2014 à septembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1453 - 24 septembre 2014 : Approuver l'entente de publication et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal inc, pour la publication intitulée provisoirement « Quartiers disparus », produite par le Centre d'histoire de Montréal avec la collaboration du Laboratoire d'histoire et de patrimoine (UQÀM), et autoriser Jean-Robert Choquet, directeur du Service de la culture, à signer la dite entente au nom de la Ville.

CE15 2146 - 25 novembre 2015 : Autoriser la réception du versement de redevances de 9 163,42 \$, taxes incluses, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication «Quartiers disparus – Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village»; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

CE 15 2324 - 16 décembre 2015 : Approuver l'entente de publication et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions du Journal, pour la publication intitulée provisoirement « Promenades historiques à Montréal », produite par le Centre d'histoire de Montréal, et autoriser Jean-Robert Choquet, directeur du Service de la culture, à signer ladite entente au nom de la Ville.

DESCRIPTION

L'ouvrage propose un voyage dans le Montréal nocturne des années 1940 et 1950, à la veille de la Commission d'enquête Caron et de la Révolution tranquille, dans le quartier du Red Light, grâce aux recherches historiques et aux photos d'archives de la Ville de Montréal et à celles issues de la recherche iconographique réalisées dans le cadre de l'exposition « Scandale ! ». Cette exposition est présentée depuis le 13 novembre 2013. Ces images seront associées à des extraits de témoignages recueillis par le CHM pour son exposition et à des articles de fonds. L'ouvrage fut élaboré à l'initiative du Centre d'histoire, sous la coordination de Catherine Charlebois, muséologue du CHM, et de Mathieu Lapointe, historien spécialisé. Des textes de préambule, d'introduction, de conclusion et de mise en contexte historique accompagneront ces images. Les auteurs des textes sont Catherine Charlebois, muséologue (CHM), Mathieu Lapointe, historien, Maryse Bédard, historienne chercheuse et Jean-François Leclerc, chef de section (CHM).

JUSTIFICATION

Cette publication s'inscrit dans le cadre de la mission du Centre d'histoire de Montréal « de faire connaître, comprendre et apprécier de l'ensemble des Montréalais et des visiteurs, la ville d'aujourd'hui et la diversité de ses patrimoines, en montrant comment l'histoire des gens qui ont habité et qui habitent encore Montréal a façonné l'environnement urbain, laissé des traces et défini l'identité de la Métropole ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La publication n'entraînera aucun déboursé pour le Centre d'histoire autre que les ressources humaines requises pour la préparation et le suivi de la production de l'ouvrage, dans le cadre des tâches régulières des employés concernés. Des redevances seront versés périodiquement, conformément à l'entente et dans les conditions décrites.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La publication « Scandale! » fera réapparaître l'histoire et le patrimoine du quartier du Red Light, redonnant sa mémoire à ce quartier largement transformé depuis les années 1960 et aujourd'hui connu comme le site du Quartier des spectacles. Elle permettra une vaste diffusion de contenus élaborés pour l'exposition, ceci, même après la fin de sa présentation au CHM en 2016.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permettra au Centre d'histoire de mettre en valeur l'expertise municipale en recherche historique et en médiation de l'histoire, et de se faire connaître comme institution muséale contribuant, entre autres, dans le cadre de collaborations, à la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire des Montréalais, que ce soit dans son lieu muséal et ou ailleurs dans la ville. Le Centre d'histoire et la Ville de Montréal profiteront de la visibilité offerte par la publication.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La maison d'édition se charge de la promotion et de la distribution de la publication, en collaboration avec le Centre d'histoire sur les réseaux sociaux et sur son site internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement et publication - 9 novembre 2016
Salon du livre - novembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LECLERC
Chef de section centre d'histoire de montréal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-26

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-10-17



Dossier # : 1167307004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1 300 \$ à titre exceptionnel au Collège Ahuntsic pour l'organisation d'un événement, dans le cadre de la 2e date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016.

Il est recommandé :

1- D'accorder un soutien financier de 1 300 \$ au Collège Ahuntsic, à titre exceptionnel, pour l'organisation du Championnat canadien de soccer féminin du 7 au 13 novembre 2016 dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine (PSÉS) 2016;

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-17 16:08

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167307004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1 300 \$ à titre exceptionnel au Collège Ahuntsic pour l'organisation d'un événement, dans le cadre de la 2e date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 novembre 2015, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine* (Programme) pour l'année 2016. Ce Programme relève de la compétence de l'agglomération en matière d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. L'enveloppe budgétaire globale pour 2016 est de 450 000 \$. Les événements admissibles au Programme pour l'année 2016 sont ceux se tenant entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1362 17 août 2016 Accorder un soutien financier total de 128 200 \$ à 17 organismes pour 21 événements, dans le cadre de la 2e date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016.

CE16 0841 18 mai 2016 Accorder un soutien financier total de 285 500 \$ à 28 organismes pour 34 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016.

CG15 0712 26 novembre 2015 Déposer le bilan 2012-2015 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, et approuver les modifications au Programme et son renouvellement pour l'année 2016.

DESCRIPTION

Le Programme a pour objectif de soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Il comporte trois volets avec des critères d'admissibilité et des critères d'évaluation distincts. Le tableau suivant présente le soutien maximal pour un événement selon chaque volet :

Volet 1	Événements sportifs d'envergure internationale	25 000 \$
Volet 2	Événements sportifs d'envergure nationale	10 000 \$
Volet 3	Événements sportifs d'envergure métropolitaine	15 000 \$

Pour les deux dates de dépôt des candidatures, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a accordé un soutien financier total de 413 700 \$ à 43 organismes pour 55 événements (Résolutions CE16 0841 et CE16 1362).

Une proposition sur l'engagement du solde a été soumise aux instances compétentes (N° Dossier : 1166340002). Suite à l'approbation de cette proposition, il restera un montant résiduel de 1 300 \$ à l'enveloppe budgétaire du Programme.

Le SDSS a reçu une demande de soutien après la date limite de dépôt de la part du Collège Ahuntsic pour l'organisation du Championnat canadien de soccer féminin du 7 au 13 novembre 2016. À l'intérieur des échéanciers, la demande aurait été admissible au volet 2 du Programme et un soutien minimal de 3 000 \$ aurait pu être accordé.

Considérant ce qui précède et les fonds disponibles, il est recommandé d'accepter la demande du Collège Ahuntsic et d'accorder à titre exceptionnel un soutien financier à la hauteur du solde anticipé, soit de 1 300 \$.

JUSTIFICATION

L'approbation du soutien de 1 300 \$ au Collège Ahuntsic contribuera à assurer la réussite organisationnelle et financière du Championnat canadien de soccer féminin 2016, un événement que Montréal n'a pas accueilli depuis 2002.

Le Programme favorise l'émergence de nouveaux événements sportifs et permet la consolidation d'événements récurrents déjà bien implantés. La tenue de tels événements favorise le développement de l'expertise organisationnelle de la communauté sportive montréalaise. De plus, il contribue à renforcer l'image de « Ville sportive » de premier plan de Montréal. En encourageant la pratique sportive, il contribue à la promotion de saines habitudes de vie, en plus de pouvoir générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine* pour l'année 2016 est de 450 000 \$. Une somme de 448 700 \$ a déjà été octroyée. Un solde de 1 300 \$ est ainsi disponible.

Il est recommandé d'accorder un soutien financier au montant de 1 300 \$ au Collège Ahuntsic pour l'organisation du Championnat canadien de soccer féminin 2016.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal, puisqu'elle concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports a sensibilisé le promoteur à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leur événement. La mise en œuvre du programme permet de rehausser la qualité et l'envergure des événements déjà tenus ou prévus et incitera les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations, promoteurs, etc.) à en attirer davantage à Montréal. Pour de nombreux organisateurs, le soutien financier de la Ville sert de levier afin de solliciter des fonds additionnels de la part des deux paliers de gouvernement ainsi que de leurs fédérations sportives québécoises et canadiennes. Ce soutien financier contribue ainsi de façon significative au succès des événements retenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les promoteurs des événements soutenus par le Programme doivent appliquer un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre - novembre 2016 : Révision du programme et identification des modifications à y apporter, le cas échéant, pour son renouvellement en 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-11

Laetitia CHIN
Agente de recherche

Luc DENIS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2016-10-14

CE : 20.006
2016/11/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161179014

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 29 250 \$ à la SDC Quartier du Canal afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 29 250 \$ à la SDC Quartier du Canal visant à mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier;
2. d'approuver un projet de convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
4. d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-24 08:53

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161179014

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 29 250 \$ à la SDC Quartier du Canal afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 avril 2016, le comité exécutif donnait un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur de la rue Notre-Dame Ouest, entre la rue De Courcelle et l'avenue Atwater. Cette décision permettait le lancement des volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires, à l'aménagement des vitrines pendant le chantier, à la réalisation de diagnostics, de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti.

Le PR@M-Artère en chantier est dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires ainsi qu'à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées, pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci seront réalisés.

Le présent dossier concerne une mesure d'accompagnement prévue au PR@M-Artère en chantier qui s'applique dès l'approbation du programme par le comité exécutif.

Le volet relatif à l'accompagnement de la communauté d'affaires est déjà en cours par le biais du Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089). L'octroi d'une contribution financière à la Société de développement commercial (SDC) Quartier du Canal découle de la mise en oeuvre de ce programme et concerne spécifiquement le volet relatif à l'aménagement des vitrines pendant des travaux majeurs d'infrastructure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0902 (1er juin 2016) : modifier la résolution CE15 1925 quant à l'imputation des dépenses et aux aménagements des bases budgétaires relatives au programme Réussir@Montréal-Artère en chantier.

CE16 0620 (20 avril 2016) : donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur de la rue Notre-Dame Ouest, entre la rue De Courcelle et l'avenue Atwater.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) - approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CM15 1368 (23 novembre 2015) : adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089).

CE15 1925 (21 octobre 2015) : approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Artère en chantier - ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018.

DESCRIPTION

La rue Notre-Dame Ouest fait actuellement l'objet d'importants travaux d'infrastructure, ce qui rend admissible le regroupement de commerçants de cette rue à un soutien financier. L'entente de contribution financière avec la SDC Quartier du Canal prévoit que le soutien de 29 250 \$ offert fera l'objet de deux (2) versements égaux. En contrepartie, la SDC Quartier du Canal s'engage à offrir aux commerçants du secteur visé un service d'aménagement et de décoration de vitrines et à en assumer les coûts d'ici le 31 décembre 2017. Le calcul de la contribution financière de 29 250 \$ est basé sur l'hypothèse que 50 % des commerçants du secteur visé auront recours au service d'aménagement et de décoration de vitrines pour un coût moyen de 500 \$ chacun.

JUSTIFICATION

En combinaison avec les autres volets du PR@M-Artère en chantier, le soutien financier relatif à l'aménagement des vitrines contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme de la rue Notre-Dame Ouest pendant les travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de cette contribution sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique. Leur financement est entièrement assuré par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre parce qu'elle concerne l'aide à une association de commerçants qui est une compétence de la Ville en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le PR@M-Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial ainsi que la consommation locale. Cette contribution financière s'inscrit dans le principe qui vise l'aménagement de quartiers durables axés sur la mobilité urbaine durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Minimiser les effets économiques inhérents aux chantiers majeurs qui ont débuté dans le secteur de la rue Notre-Dame Ouest.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue dans le cadre du présent dossier. Dans le cas contraire, les activités de communication devront respecter les obligations de l'Annexe 3 de l'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre du service d'aménagement de vitrines de la SDC Quartier du Canal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2016-10-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-10-23

**Dossier # : 1165043001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente de commandite de 108 860 \$, plus taxes, entre Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life qui entrera en vigueur à sa date de signature et qui demeurera pendant une période de deux (2) ans à compter du lancement du Programme auprès du public. — Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 108 860 \$, plus taxes, à cette fin. – Accepter le don, d'une valeur estimée de 71 800 \$, de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie à la Ville de Montréal de cent (100) instruments de musique (instruments initiaux); de biens non réutilisables (protège-dents, anches et matériel de nettoyage); d'une étagère de présentation d'instruments de musique et du service d'entretien des instruments initiaux et de tout instrument donné ou acheté, à être fourni par Long & McQuade pendant le terme de la présente entente.

Il est recommandé :

1. d'approuver une entente de commandite de 108 860 \$, plus taxes, entre Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life qui entrera en vigueur à sa date de signature et qui demeurera pendant une période de deux (2) ans à compter du lancement du Programme auprès du public;
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 108 860 \$, plus taxes, à cette fin;
3. d'accepter le don, d'une valeur estimée de 71 800 \$, de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie à la Ville de Montréal de cent (100) instruments de musique (instruments initiaux); de biens non réutilisables (protège-dents, anches et matériel de nettoyage); d'une étagère de présentation d'instruments de musique et du service d'entretien des instruments initiaux et de tout instrument donné ou acheté, à être fourni par Long & McQuade pendant le terme de la présente entente.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 14:23

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165043001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente de commandite de 108 860 \$, plus taxes, entre Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life qui entrera en vigueur à sa date de signature et qui demeurera pendant une période de deux (2) ans à compter du lancement du Programme auprès du public. — Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 108 860 \$, plus taxes, à cette fin. – Accepter le don, d'une valeur estimée de 71 800 \$, de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie à la Ville de Montréal de cent (100) instruments de musique (instruments initiaux); de biens non réutilisables (protège-dents, anches et matériel de nettoyage); d'une étagère de présentation d'instruments de musique et du service d'entretien des instruments initiaux et de tout instrument donné ou acheté, à être fourni par Long & McQuade pendant le terme de la présente entente.

CONTENU

CONTEXTE

Les Bibliothèques de Montréal offrent depuis plusieurs années des collections musicales à leurs usagers sous forme de partitions et de documents audio (disques compacts et plateforme d'écoute en ligne par l'entremise de son site internet bibliomontreal.com).

Au début de l'automne 2015, la Direction des bibliothèques, du Service de la culture, a été approchée par un représentant de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie pour participer à un projet pancanadien nommé « Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life » avec les villes de Vancouver et de Toronto. Afin de donner un accès à la pratique de la musique à plus de Montréalais(es) et de bonifier du même coup son offre de services, les Bibliothèques de Montréal souhaitent agir à titre d'hôtes de ce Programme.

Par sa résolution CM12 1111, la Direction des bibliothèques peut conclure des ententes pour l'obtention de subventions et de dons au profit des bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1111 - 18 décembre 2012 : Offrir la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés au réseau des bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Afin de donner un accès à la pratique de la musique à plus de Montréalais(es) et de bonifier du même coup son offre de services, les Bibliothèques de Montréal désirent agir à titre d'hôtes du Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life sous la forme d'un projet-pilote qui se tiendra dans huit (8) bibliothèques du réseau (bibliothèque du Plateau-Mont-Royal, bibliothèque Saul-Bellow, Bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, bibliothèque de Verdun, bibliothèque Du Boisé, bibliothèque La Petite-Patrie, bibliothèque Georges-Vanier et bibliothèque de Saint-Léonard).

Cette entente de commandite entrera en vigueur à sa date de signature et demeurera pendant une période de deux (2) ans à compter du lancement du Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life auprès du public.

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie s'engage ainsi à financer le Programme de prêts d'instruments de musique à la Ville de Montréal pour les deux premières années qui prendra fin en 2018, avec une possibilité de renouvellement avec un droit de premier refus, en plus faire un don, d'une valeur estimée de 71 800 \$, à la Ville de Montréal de cent (100) instruments de musique (instruments initiaux); de biens non réutilisables (protège-dents, anches et matériel de nettoyage); d'une étagère de présentation d'instruments de musique et du service d'entretien des instruments initiaux et de tout instrument donné ou acheté, à être fourni par Long & McQuade pendant le terme de la présente entente.

Le Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life sera lancé à Montréal dès l'automne 2016 – conditionnel à l'approbation de ce sommaire décisionnel par les membres du comité exécutif – après les villes de Toronto (avril 2016) et de Vancouver (juin 2016).

De plus, ces bibliothèques pourront développer leur collection d'instruments de musique dans le cadre d'une campagne de dons publics qui sera coorganisée par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et la Ville de Montréal, par l'entremise des Bibliothèques de Montréal. Cette campagne se tiendrait à l'automne 2016 lors du lancement du Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life. Les instruments recueillis par la campagne de dons publics seront traités par Long & McQuade avant d'être remis aux Bibliothèques de Montréal.

En plus de l'utilisation du nom du Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life et du logo dans les outils promotionnels, tous les instruments de musique incluant les étuis, inclus dans l'entente auront un autocollant identifié à cette fin.

Durant la première année, la Ville de Montréal, par l'entremise de la Direction des bibliothèques au Service de la culture, réunira et analysera la rétroaction des utilisateurs et du personnel en vue de faire des recommandations quant à l'orientation future, incluant l'ampleur et le contenu de la collection recherchée et les occasions de programmes complémentaires. Ces renseignements seront transmis à Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie dans le premier rapport annuel de gestion du programme ou dans un rapport subséquent.

JUSTIFICATION

Les Bibliothèques de Montréal offrent à leurs usagers des collections diversifiées, qui reflètent le marché de la culture et le développement de formes variées d'expression culturelle, qu'il s'agisse de livres, de jeux, de films, de ressources numériques ou de musique.

Le Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life s'inscrit

parfaitement dans la mission des Bibliothèques de Montréal.

En outre, la pratique de la musique comporte un rôle culturel et éducatif. Ce Programme permet à nos institutions de s'inscrire comme acteurs importants de la vivacité culturelle montréalaise. Le partenariat avec Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie contribuera à créer une communauté incluse et responsable.

Le projet-pilote, dans le cadre de ce Programme, permettra aux Bibliothèques de Montréal de développer sa collection d'instruments de musique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dès la signature de l'entente de commandite, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie versera à la Ville de Montréal des droits de commandite correspondant à quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt dollars (83 980 \$) durant la première année, ce qui représente les frais de démarrage et les coûts permanents de tenue du programme durant la première année, à compter de la date de lancement du programme auprès du public. Par la suite, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie versera à la Ville de Montréal vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt dollars (24 880 \$) au premier anniversaire du lancement du Programme auprès du public, soit un montant représentant les coûts permanents de tenue du programme durant la deuxième année.

La somme de 108 860 \$, avant taxes, versée par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie à la Ville de Montréal sera utilisée comme suit :

Communications (lancement médiatique et publicité) 37 600 \$

Ressources humaines à forfait (déploiement du projet) 21 500 \$

Exploitation (maintien et nettoyage des instruments de musique) 49 760 \$ *(24 880 \$/année pour deux « 2 » ans)*

Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 108 860 \$, plus taxes, à cette fin.

À cela s'ajoute un don d'une valeur estimée de 71 800 \$:

Cent (100) instruments de musique (instruments initiaux) 55 000 \$
Exemples : violons, guitares, basses, etc.

Biens non réutilisables (protège-dents, anches et matériel de nettoyage) 2 000 \$

Une étagère de présentation d'instruments de musique
(installée à la bibliothèque Saul-Bellow) 8 000 \$

Service d'entretien des instruments initiaux et de tout instrument
donné ou acheté, à être fourni par Long & McQuade 6 800 \$

Aucune dépense pour la ville centre et les arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life à travers le Canada est un des premiers projets d'envergure rassemblant des réseaux de bibliothèques publiques de différentes villes canadiennes.

La Ville de Montréal a été sélectionnée pour participer à ce Programme grâce à son travail de médiation culturelle qu'elle fait auprès des Montréalais(es) par l'entremise de ses bibliothèques.

Cette démarche continuera ainsi à souligner le dynamisme et le positionnement des Bibliothèques de Montréal dans son offre culturelle variée, mais surtout à mettre la Ville de Montréal de l'avant quant aux services innovants offerts à ses citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape. Une opération par le Service des communications sera développée à l'automne 2016.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2016 : Dépôt des modalités de prêt des instruments avec les bibliothèques participantes

Réception des instruments dans les bibliothèques

Contrat pour le commis ambulant pour le maintien et le nettoyage des instruments

Installation de l'étagère à la bibliothèque Saul-Bellow

Automne 2016 : Lancement du projet

Début du prêt d'instruments de musique

Automne 2017 : Remise du rapport de la première année

Janvier 2018 : Remise de l'évaluation budgétaire pour la prolongation du Programme

Automne 2018 : Remise du rapport de la deuxième année

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, en lien avec les objectifs et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierry ROBERT
Bibliothécaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-14

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Pour Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture

Tél : 514 872-2884

Approuvé le : 2016-07-25

CE : 30.001
2016/11/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160843010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 1er au 4 juin 2016, à Genève et à Nice (Europe), afin de rencontrer des dirigeants membres de la Fédération internationale de l'automobile (FIA). Montant : 3 658,51 \$.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 1er au 4 juin 2016, à Genève et à Nice (Europe), afin de rencontrer des dirigeants membres de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) - montant : 3 658,51 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENNAIS **Le** 2016-10-24 11:37

Signataire :

Benoit DAGENNAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1160843010**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 1er au 4 juin 2016, à Genève et à Nice (Europe), afin de rencontrer des dirigeants membres de la Fédération internationale de l'automobile (FIA). Montant : 3 658,51 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

La Fédération internationale de l'automobile (FIA) est une organisation à but non lucratif qui regroupe 268 membres dans 142 pays. Créée en 1904, elle est surtout connue pour sa gestion des plus importantes épreuves de course automobile mondiales, mais son étendue comprend tout ce qui concerne l'automobile, routes, mobilité, environnement, sécurité routière, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1620 - Accorder un montant de 100 000 € (euros), provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration, à Formula E Holdings Limited, représentant les frais de mise en candidature de la Ville de Montréal pour accueillir, à partir de l'année 2016, le Championnat du monde de Formule E de la FIA.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, en Europe afin de rencontrer des dirigeants membres de la Fédération internationale de l'automobile (FIA).

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal a posé sa candidature afin que celle-ci devienne un incontournable dans le calendrier des courses de la Formule électrique. Le Championnat de Formule E de la FIA est un championnat de course automobile utilisant des monoplaces de Formule E, le seul utilisant des véhicules propulsés par un moteur électrique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	3 658,51 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le championnat Formule E s'appuie sur les valeurs de l'énergie propre et de la préservation de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN

ENDOSSÉ PAR

Marie-José CENCIG

Le : 2016-10-24

Responsable du soutien aux élus

Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-10-24



Dossier # : 1160843015

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 27 septembre au 1er octobre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Beyrouth (Liban), dans le cadre du Congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Montant : 2 839,43 \$

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, du 27 septembre au 1er octobre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Beyrouth (Liban), dans le cadre du Congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) - montant : 2 839,43 \$
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-18 17:37

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160843015

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 27 septembre au 1er octobre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Beyrouth (Liban), dans le cadre du Congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Montant : 2 839,43 \$

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est membre du bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) depuis sa fondation en 1979. L'AIMF regroupe plus de 250 villes ainsi que de nombreuses associations nationales de villes des pays de la Francophonie. Par le biais de ses programmes de formation, de son expertise et de ses outils adaptés aux besoins des villes, l'AIMF contribue à la diffusion des connaissances et des savoir-faire en matière de gestion municipale pour le bien-être des populations. L'Association est présidée par le maire de Paris, Mme Anne Hidalgo. À noter que la Ville de Montréal détient un accord de coopération très dynamique avec la Ville de Paris depuis 2006.

Au sein de l'AIMF, la Ville de Montréal préside la Commission permanente sur le « Vivre ensemble », dont la mission est de soutenir la mise en place de milieux inclusifs par le partage d'information et de pratiques probantes favorisant la participation pleine et entière des citoyens de toutes origines à la vie démocratique, sociale et économique des collectivités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1404 : autoriser le Bureau des relations internationales à payer la cotisation annuelle de 24 000 euros (± 34 727,78 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) pour l'année 2016.

DESCRIPTION

Ce sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Beyrouth afin de prendre part au Congrès de l'AIMF. Sous le thème *Construire la ville du vivre ensemble*, le maire Coderre y a présidé notamment la première réunion de la Commission permanente sur le Vivre ensemble.

Rappelons qu'au mois de mars 2015, lors d'une réunion du bureau exécutif de l'AIMF, M. Coderre avait annoncé la création de cette Commission permanente de l'AIMF. De nombreux maires avaient alors adhéré aux principes, menant ainsi à la création de l'Observatoire international des maires sur le Vivre ensemble. En continuité avec les travaux

de l'Observatoire, cette première réunion de la Commission avait pour objectif de poursuivre les réflexions et le partage des meilleures approches d'inclusion et de cohésion sociale au sein de l'espace francophone. Dans le contexte international actuel, il importe que les villes collaborent ensemble sur le sujet, notamment dans la francophonie où les flux migratoires sont très importants. Les villes sont aux premières lignes sur les questions d'inclusion sociale pour pallier à la radicalisation de populations.

Trois ateliers importants ont eu lieu au cours de ce Congrès. Le premier portait sur l'économie sociale et solidaire pour faire la ville et pour développer le vivre ensemble. Le second atelier traitait des communautés au service du vivre ensemble, expérience historiques, regards et pratiques. Le troisième atelier portait, quant à lui, sur les financements participatifs dans la construction de la ville.

Enfin, au cours de son séjour, M. Coderre, qui est président de Metropolis depuis 2015, a proposé officiellement la candidature de Montréal pour l'accueil du Congrès 2017 de l'AIMF lors de la tenue du bureau exécutif et de l'assemblée générale de l'Association.

JUSTIFICATION

La présence active de la Ville de Montréal au sein de l'AIMF lui permet de rayonner dans le réseau de la Francophonie. Elle lui offre la possibilité de promouvoir son savoir-faire, notamment en matière d'inclusion et de «Vivre ensemble», de démontrer sa solidarité envers les villes en développement et d'échanger avec des villes membres sur des enjeux majeurs liés au développement urbain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 839,43 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Renforcer les liens de collaboration entre les villes
- Partage d'expertise

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-18

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-10-18

**Dossier # : 1163720003**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Nommer ou remplacer des représentants au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) et à son Comité des placements

Dans le cadre de la formation du Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR), nous recommandons :

- Remplacer Mme Sylvie Monette qui a quitté la Ville par M. Yves Courchesne, directeur des finances et trésorier, pour un mandat de 4 ans;

Dans le cadre de la formation du Comité des placements de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR), nous recommandons :

- Remplacer M. Edward Janiszewski qui a annoncé sa décision de quitter ses fonctions par M. Alan DeSousa, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un mandat de 1 an.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-20 08:06**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163720003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Nommer ou remplacer des représentants au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) et à son Comité des placements

CONTENU

CONTEXTE

Ce dossier vise à proposer des nominations au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR). Compte tenu de leurs connaissances et qualités, nous recommandons de nommer ou remplacer les personnes ci-après.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0222, séance du 10 février 2016, nommer Mme Sylvie Monette au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) (numéro 1163720001)

CE14 0250, séance du 19 février 2014, nommer Alan DeSousa au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) et nommer M. Edward Janiszewski au comité des placements de l'ABR (numéro 1143720001)

CE13 0128, séance du 6 février 2013, nommer Pierre Mainville au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) (numéro 1132904003)

CE10 0157 - 10 février 2010 - reconduire ou nommer, à compter du 10 février 2010, les personnes recommandées aux différentes commissions de régimes de retraite, au conseil d'administration de l'ABR ou au comité des placements. (numéro 1103720001)

CE09 0670 - séance du 29 avril 2009, reconduire M. Jacques Marleau au Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal et à son Comité des placements, à compter du 9 mars 2009, jusqu'à son remplacement (numéro 109720002)

CE06 0683 - séance du 10 mai 2006 - nomination de membres du Conseil de l'ABR et du comité des placements désigné par le comité exécutif (numéro 1061629001)

DESCRIPTION

Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR)

- Remplacer Mme Sylvie Monette qui a quitté la Ville par M. Yves Courchesne, directeur des finances et trésorier, pour un mandat de 4 ans;

Comité des placements de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR)

- Remplacer M. Edward Janiszewski qui a annoncé sa décision de quitter ses fonctions par M. Alan DeSousa, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un mandat d'un an.

JUSTIFICATION

Avec le départ de certains membres, il y a lieu de procéder à des remplacements. Considérant les exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et des responsabilités qui incombent aux membres individuellement et collectivement, nous sommes d'avis que les nominations doivent être évaluées en fonction des critères suivants :

- l'intérêt pour ce secteur d'activité;
- la disponibilité pour assister aux rencontres;
- une connaissance de l'environnement des régimes de retraite ou une expérience sur des conseils d'administration.

Nous confirmons que les personnes mentionnées ci-dessus rencontrent ces critères de sélection.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LANGLOIS
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-18

Jacques MARLEAU
Directeur / Financement Trésorerie & Gestion
des caisses de retraite

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2016-10-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-10-20



Dossier # : 1161082011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de soutiens financiers totalisant 16 901.00 \$, provenant de La Concertation Ahuntsic en petite enfance (CAPE) dans le cadre du programme "Je lis, tu lis" - Budget de fonctionnement

Il est recommandé au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 16 901 \$, provenant de la concertation d'ahuntsic petite enfance (la cape) dans le cadre du programme « Je lis, tu lis ».

Année 2016 Année 2017
8 966,70 \$ 7 934,30 \$

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-21 08:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161082011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de soutiens financiers totalisant 16 901.00 \$, provenant de La Concertation Ahuntsic en petite enfance (CAPE) dans le cadre du programme "Je lis, tu lis" - Budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'année 2013, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville reçoit des soutiens financiers afin de réaliser le Festival "Je lis, tu lis". Des ententes de services entre La Concertation Ahuntsic de la petite enfance (CAPE) et l'arrondissement ont été signées pour la période de juillet 2015 à juin 2016 ainsi que pour la période de juillet 2016 à juin 2017.

Janvier à juin 2016 - Montant accordé: 2 475 \$

- Un versement de 1 732 \$ pour la période d'hiver 2016
- Un dernier versement de 743 \$ suite à la remise du rapport financier

Juillet 2016 à juin 2017 - Montant accordé: 14 426 \$

- Un premier versement d'un montant de 6 491.70 \$ déjà reçu (chèque #144);
- Un deuxième versement d'un montant de 6 491.70 \$ à recevoir au mois de janvier 2017;
- Un dernier versement à recevoir de 1 442.60 \$ ou moins (à déterminer) après la remise du rapport financier.

Donc, afin de pouvoir utiliser ces crédits, l'arrondissement désire modifier sa dotation en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 16 901 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Modifier la dotation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 16 901 \$.

JUSTIFICATION

Ce sommaire décisionnel est nécessaire afin de poursuivre la réalisation du programme "Je lis, tu lis".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir les interventions

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Isabelle DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-14

Sylvain GUÉRIN
Conseiller en gestion des ressources
financières

Lisa SIMINARO
Directrice Performance, greffe et services
administratifs



Dossier # : 1161179013

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 3 100 000 \$ en 2016, en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2016 du Service du développement économique pour le programme de subvention relatif aux bâtiments industriels PR@M-Industrie.

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire de 3 100 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2016 du Service du développement économique pour le programme de subvention relatif aux bâtiments industriels PR@M-Industrie.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-22 09:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161179013

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 3 100 000 \$ en 2016, en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2016 du Service du développement économique pour le programme de subvention relatif aux bâtiments industriels PR@M-Industrie.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme Réussir@Montréal - Industrie (PR@M-Industrie) a été adopté le 29 novembre 2007 par le conseil d'agglomération. Il consiste essentiellement à rembourser pendant cinq ans et de façon dégressive (100 % les trois premières années, 80 % la quatrième et 60 % la cinquième) l'augmentation de la taxe foncière générale pour les immeubles non résidentiels reliée à l'augmentation de la valeur foncière découlant de la construction, de la reconversion ou de l'agrandissement d'un bâtiment industriel. Les propriétaires immobiliers ont trois ans à partir de la date d'admissibilité de leur immeuble au programme pour réaliser leurs travaux de construction ou d'agrandissement.

Certains territoires font l'objet d'une bonification de subvention par laquelle les versements sont haussés à 100 % pour les 4^e et 5^e années. Il s'agit de dix-sept territoires spécifiques identifiés au Plan d'urbanisme. Ils correspondent essentiellement à des zones industrielles à transformer, à des secteurs d'emplois à consolider aux abords de gares ou de stations de métro et à des sous-secteurs de planification détaillée.

Dans la foulée du succès que connaît ce programme depuis son adoption, le Service du développement économique estime que les crédits budgétaires de 15 269 900 \$ accordés pour l'année 2016 à cet effet seront insuffisants pour répondre aux demandes de remboursement applicables à l'exercice financier 2016 qui seront déposées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0729 (10 décembre 2015) - Adopter le budget 2016 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

CG07 0459 (29 novembre 2007) - Adopter le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG07-029)

DESCRIPTION

Après analyse des dossiers des immeubles admis au programme, le Service considère qu'il faut augmenter le budget 2016 associé au PR@M-Industrie de 3 100 000 \$. En conséquence, un virement budgétaire du même montant, en provenance de la source identifiée, soit le budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2016 du Service du développement économique pour le programme de subvention relatif aux bâtiments industriels PR@M-Industrie, est requis.

JUSTIFICATION

La Ville doit répondre positivement à toute demande de remboursement lorsque les dispositions réglementaires, et notamment les délais, sont respectés par le propriétaire d'un immeuble admis au programme.

Des discussions avec le Service des finances ont permis de déterminer que la seule avenue envisageable pour pallier à l'insuffisance de fonds du programme était celle d'une demande de crédits additionnels en provenance des dépenses contingentes.

Cette responsabilité est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service du développement économique estime l'insuffisance de fonds à 3 100 000 \$ en 2016. Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser un virement du même montant depuis le budget des dépenses contingentes d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service du développement économique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas autoriser le virement budgétaire de 3 100 000 \$ aurait pour conséquence que la Ville ne serait pas en mesure de procéder aux versements 2016 des subventions dues, en vertu du Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (RCG 07-029), à près de 45 requérants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-19

Géraldine MARTIN
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-10-21

CE : 30.007

2016/11/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150025003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (entre le boulevard Décarie et la limite de Westmount)

Il est recommandé:

1. d'adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la côte SaintLuc (entre Décarie et la limite de Westmount)
2. d'autoriser le président de la CSEM à signer les documents requis pour et au nom de la Ville

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-10-05 08:13

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1150025003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (entre le boulevard Décarie et la limite de Westmount)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens sur le chemin de la Côte-Saint-Luc, entre le boulevard Décarie et la limite de Westmount, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

Le projet consiste en l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications sur le tronçon de rue mentionné ci-dessus. Il est prévu l'enlèvement de 32 poteaux.

Le projet du chemin de la Côte-Saint-Luc fait partie des dossiers autorisés par le comité exécutif dans le cadre de l'entente 83-89 intervenue entre la Ville et Hydro-Québec (voir sommaire décisionnel 1120810001).

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et

industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG14 0319(1146659001): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick (no RCG 09-023-6);

Résolution CE12 1027 (1120810001) : Approuver la programmation relative à des travaux de construction et d'enfouissement dans le cadre de l'entente 83-89 (volet 10 km);

Résolution CG13 0411 (1120443018) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Notre-Dame Est (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles) (no RCG 09-023-5);

Résolution CG12 0376 (1123890004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) (no RCG 09-023-4);

Résolution CG11 0332 et CG12 0374 (1122913025) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure la rue Rachel Est (Rosemont - La Petite-Patrie) (RCG 09-023-2 et RCG 09-023-3);

Résolutions CG10 0379 et CG14 0597 (1100159001 et 1143809005) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal)(no RCG 09-023-1).

DESCRIPTION

Le projet consiste essentiellement à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur le chemin de la Côte-Saint-Luc, entre le boulevard Décarie et la limite de Westmount, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce. Ce projet vise plusieurs branchements privés. Certains de ces branchements visent des bâtiments résidentiels ou mixtes qui sont traités dans le sommaire numéro 1150025004 qui n'est de que compétence municipale selon le règlement S-6.01.

JUSTIFICATION

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces et industries concernés dans les projets de conversion. Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville

des coûts de branchement découlant des projets pour, à toute fins utiles, assurer que ce projet se fasse à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis pour le raccordement est de 3 300\$ (taxes incluses) et n'est pas capitalisable. Cette somme représente la subvention maximale pour les travaux de conversion de l'entrée électrique d'un commerce existant. Le règlement RCG 09-023 étant de compétence d'agglomération, le financement doit provenir du budget d'agglomération. Le budget pour ce projet est prévu au chapitre corporatif qui relève du comité exécutif.

Imputation : Le paiement aux bénéficiaires de l'aide financière doit être entériné par le Comité exécutif, et la Direction des Finances indiquera les comptes d'imputation à leur intervention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable suivants : la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques et de télécommunications contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de construction des infrastructures civiles de la C.S.E.M. sont prévus être complétés au cours de l'année 2017.

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits après l'envoi d'un avis aux propriétaires concernées par la C.S.E.M. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023. Les propriétaires devront présenter leur demande de subvention avant le 31 décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

Certificat du trésorier :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-04-19